

APERÇU POLITIQUE DES POLITIQUES NATIONALES DE GESTION DES TERRES ET DE L'EAU POUR L'AGRICULTURE ET LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

Mahamadou Namori Keita

Project focal point – Ministère du Développement Rural – Mali

Tunis, 16 décembre 2023

Regional gathering
Tunis, 12 – 16 December 2022



PLAN DE L'EXPOSE

I. PRESENTATION DU MALI

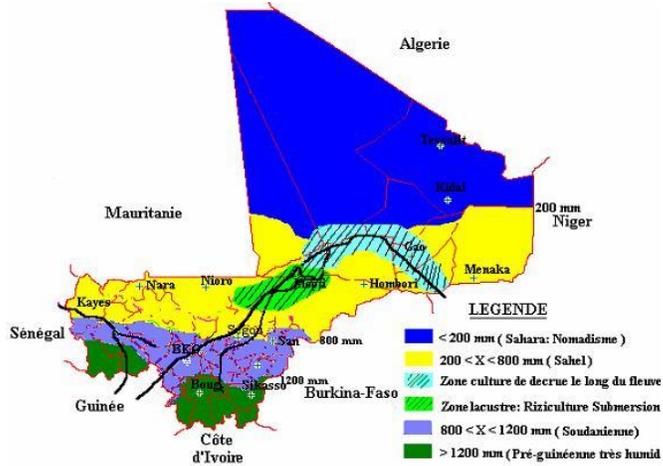
II. ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES EN EAUX:

III. APERÇU DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE GIRE

IV. ENJEUX POUR LA MAITRISE DE L'EAU AU MALI

V. CONCLUSION

I. PRESENTATION DU MALI 1/1



Pays enclavé en Afrique de l'Ouest ;

Climat semi aride sur la majeure partie du pays :

2/3 du pays est saharien désertique ;

Pluviosité variant entre : 200-1200 mm ;

Température moyenne : 24-35° C ;

Agriculture est le fondement de l'Economie ;

Deux grands fleuves :

Le fleuve Niger, 1200 km

Le fleuve Sénégal, 850km

I. PRESENTATION DU MALI 1/2

Terres agricoles aménageables : 2 millions d'hectares, soit près de 5% des terres cultivables en maîtrise totale de l'eau, notamment dans la zone de l'ON (+ de 110 000 ha aménagées sur un million aménageables);

Le Delta Central du Niger, de Djenné à Tombouctou (35.000 Km²), est l'une des plus grandes zones inondables du monde, première en Afrique de l'Ouest, deuxième en Afrique après Okavando au Botswana.

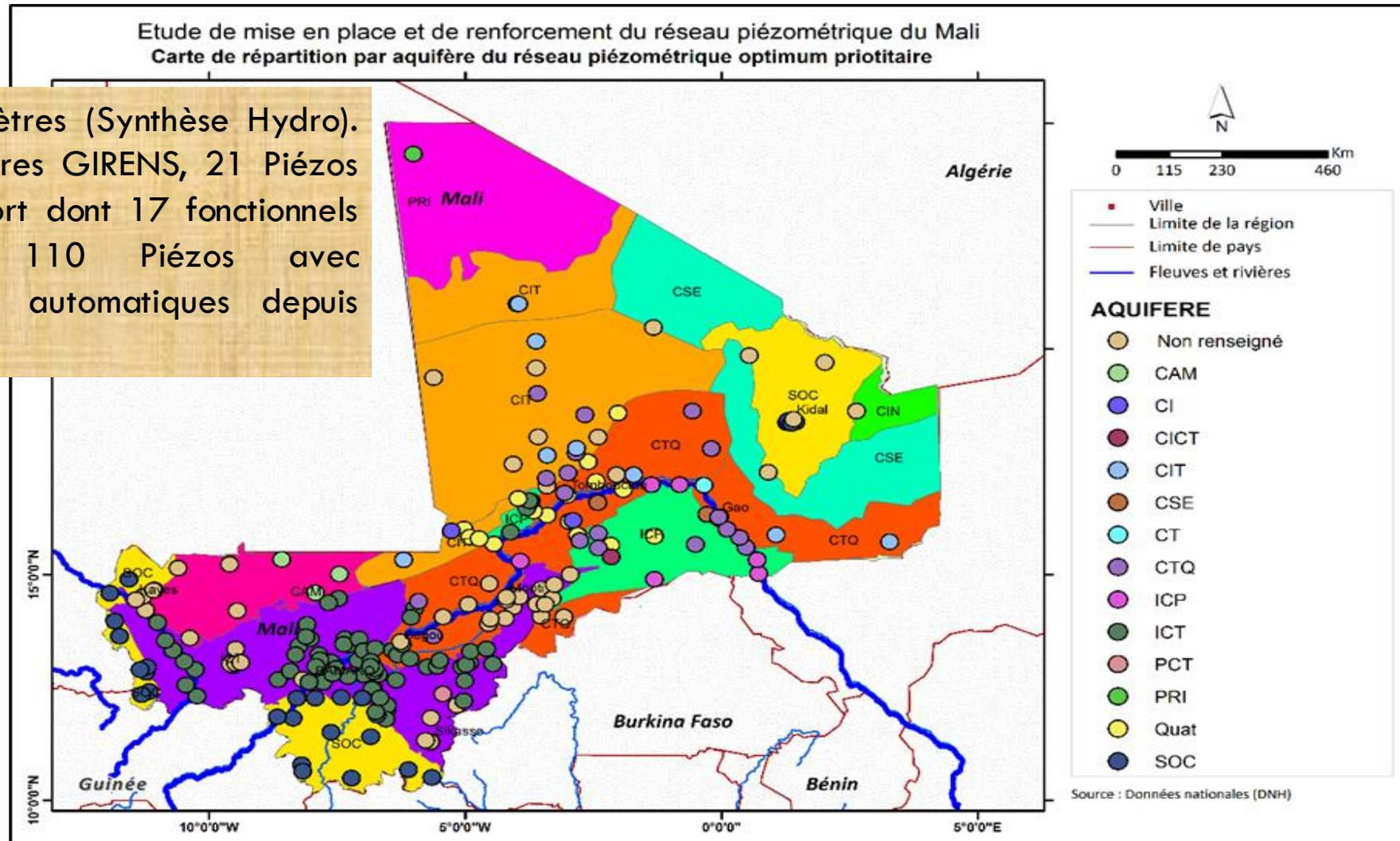
II. ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES EN EAUX: Eaux de surfaces

Réseau Hydrographique : 126
Stations dont 101 Niger, 22 Sénégal
et 03 Sourou. 95 Stations
Suivi DNH : Bulletins Hebdomadaires.



II. ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES EN EAUX: Eaux souterraines

230 Piézomètres (Synthèse Hydro).
20 Piézomètres GIRENS, 21 Piézos
zone Aéroport dont 17 fonctionnels
et suivis, 110 Piézos avec
enregistreurs automatiques depuis
2014.



III. APERÇU SUR LES POLITIQUES ET STRATÉGIES

III. APERÇU SUR LES POLITIQUES ET STRATÉGIES

Loi d'Orientation Agricole (Chapitre III, Art. 84 – 89) :

La LOA vise expressément :

- à faire de **la maîtrise de l'eau** et de la mobilisation des ressources en eau des objectifs majeurs fondés sur les principes d'une gestion rationnelle, durable et intégrée constitutifs d'une politique nationale de l'eau;
- Cette politique intègre l'appui à la modernisation des systèmes d'exhaure et d'irrigation existants avec le souci clair **d'économiser l'eau, d'intensifier et de diversifier** les productions Agricoles.

Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) :

Il prône, **la maîtrise de l'eau** à travers sa composante agriculture irriguée et la bonne gestion des ressources nature

III. APERÇU SUR LES POLITIQUES ET STRATÉGIES

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoINSAN) :

Parmi ses objectifs spécifiques on peut noter en particulier l'accroissement de la production végétale et animale, la sécurisation des productions grâce à la maîtrise de l'eau, la gestion de la fertilité des sols, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

○ Son approche conceptuelle est fondée sur cinq axes principaux dont : la maîtrise de l'eau qui est considérée comme la réponse la plus pertinente aux aléas climatiques à l'intensification et à la diversification des productions.

La Politique de Développement Agricole (PDA : 2011-2020): Elle fait de la promotion de la maîtrise de l'eau une orientation majeure pour l'exploitation d'important potentiel de terres aménageables.

La création de l'Agence d'Aménagement des Terres Irriguées (AATI) s'inscrit dans ce cadre avec la promotion de technologies modernes pour l'irrigation.

III. APERÇU SUR LES POLITIQUES ET STRATÉGIES

- *la Politique foncière agricole (PFA:2017)* : assurer l'accès équitable de tous les producteurs maliens (hommes et femmes) et des autres utilisateurs aux terres Agricoles.
- *La politique nationale domaniale et foncière et le plan d'action 2018-2022* : Cette politique a été approuvée par le Gouvernement à travers le décret N°2018-0857/P-RM du 08 Août 2019 ;
- *La Politique Nationale de Développement de L'élevage (2004)* : Elle vise à assurer le développement du sous-secteur (élevage).

La Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PNDPA : 2012): constitue un cadre d'orientation et d'impulsion à court, moyen et long termes dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture.

LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION (SNDI)

Adoptée le 13 octobre 1999 avec une relecture en 2008, la SNDI conclut que les objectifs fondamentaux définis dans la stratégie de 1999 restent pertinents et doivent être poursuivis en terme de recherche de la sécurité alimentaire, qui passe forcément par une sécurisation durable de la production agricole et donc par **la maîtrise de l'eau**.

Cette stratégie met l'accent sur **la maîtrise totale de l'eau** qui offre des possibilités d'intensification et de diversification comme une meilleure valorisation des ressources naturelles et une efficacité d'utilisation de l'eau.

POLITIQUE NATIONALE DE MAITRISE DE L'EAU AGRICOLE PNMEA

la vision : *«D'ici 2030, mobiliser, exploiter et valoriser de manière optimale, équitable et durable, les ressources en eau disponibles pour les différents usages Agricoles pour contribuer au développement d'une Agriculture moderne, diversifiée et résiliente aux aléas climatiques ».*

👉 **Objectifs spécifiques 1:** *optimiser la mobilisation durable des ressources en eau potentiellement disponibles pour les usages agricoles afin de **sécuriser, intensifier et diversifier les cultures** en relation avec les autres facteurs fondamentaux (agriculteurs/trices, les sols et l'accès à la terre/fonciers);*

👉 **Objectifs spécifiques 2:** *optimiser la mobilisation durable et la mise à disposition des ressources en eau pour **l'abreuvement du bétail** dans l'objectif de développement du secteur de l'élevage, en tenant compte à la fois des **ressources fourragères**, des **modes d'élevage** et d'un équilibre durable entre **agriculture et élevage** ;*

POLITIQUE NATIONALE DE MAITRISE DE L'EAU AGRICOLE PNMEA

- ➔ **Objectifs spécifiques 3:** *optimiser la mobilisation des ressources en eau pour le développement durable de la **Pêche et de l'aquaculture** ;*
- ➔ **Objectifs spécifiques 4:** *Optimiser la mobilisation durable des ressources en eau pour le développement et la diversification de la **production forestière et de la protection des écosystèmes** ;*
- ➔ **Objectifs spécifiques 5:** *Promouvoir et améliorer la gouvernance de l'eau agricole, la **coopération sous régionale et internationale** pour la **gestion de l'eau Agricole**, notamment transfrontalière et assurer un partage équitable et solidaire des charges entre les différents usages et usagers.*

POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Adoptée en conseil des ministres le 13 novembre 2019 et son plan d'action 2019-2023, la PNPE veille à l'intégration de la dimension environnementale dans toutes les politiques de développement du pays et comporte cinq programmes majeurs à savoir:

1. Programme de Gestion des Changements Climatiques;
2. Programme de Gestion des Ressources Naturelles;
3. Programme d'Amélioration du Cadre de Vie;
4. Programme de Consolidation des Actions Environnementales;
5. Programme de Promotion du Développement Durable

LE CODE DE L'EAU

LOI N°02- 006/ DU 31 JAN.2002 PORTANT CODE DE L'EAU

CHAPITRE 1 : DES DEFINITIONS

CHAPITRE II : DES PRINCIPES ET DU CHAMP D'APPLICATION

TITRE II DE LA GESTION ET DE LA PROTECTION DU DOMAINE HYDRAULIQUE

CHAPITRE I : DE LA GESTION DU DOMAINE HYDRAULIQUE

CHAPITRE II : DE LA PROTECTION DU DOMAINE HYDRAULIQUE

CHAPITRE III : DE LA LUTTE CONTRE LES EFFETS NUISIBLES DES EAUX;

CHAPITRE IV : DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

CHAPITRE V : DES DISPOSITIONS PROPRES A CERTAINS USAGES

LE CODE DE L'EAU

TITRE III DES ORGANES CONSULTATIFS DANS LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

CHAPITRE I : DU CONSEIL NATIONAL DE L'EAU

CHAPITRE II : DES CONSEILS REGIONAUX ET LOCAUX DE L'EAU

CHAPITRE III : DES COMITES DE BASSINS OU DE SOUS-BASSINS

TITRE IV DES DISPOSITIONS PENALES

CHAPITRE I : DE LA CONSTATATION DES INFRACTIONS

CHAPITRE II : DES PEINES ENCOURUES

TITRE V DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

Adopté en conseil des ministres le 22 février 2006

La « Politique Nationale de l'Eau » a pour ambition de favoriser plus de synergie et de cohérence dans les investissements publics et privés ainsi que dans les interventions des différents acteurs y compris les partenaires du développement. Sous ces considérations, l'espoir est que cette Politique Nationale de l'Eau donne au pays les moyens de faire face de manière durable aux ambitions futures de développement du pays en matière d'eau

POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

Objectif n°1 : Satisfaire les besoins en eau, en quantité et en qualité, d'une population en croissance, ainsi que ceux des divers secteurs de l'économie nationale en développement, en veillant au respect des écosystèmes aquatiques et en préservant les besoins des générations futures;

Objectif n°2 : Contribuer au développement des activités agro-sylvo-pastorales par leur sécurisation vis à vis des aléas climatiques, afin de prendre part activement à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation de la sécurité alimentaire;

Objectif n°3 : Assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau et assurer la protection des ressources en eau contre les diverses pollutions;

Objectif n°4 : Alléger le poids du secteur de l'eau sur les finances publiques, par un partage solidaire des charges entre l'Etat, les collectivités territoriales et les usagers;

Objectif n°5 : Promouvoir la coopération sous-régionale et internationale pour la gestion des eaux transfrontalières afin de prévenir les conflits liés à l'utilisation des ressources en eau.

CADRE STRATEGIQUE DES INVESTISSEMENTS GDTE

La dégradation des terres qui se manifeste par plusieurs paramètres (destruction du couvert végétal, perte de la fertilité des sols, diminution des terres cultivables, exode rural...) constitue aujourd'hui un véritable défi pour le Mali.

Pour faire face à l'équation posée par la dégradation des terres, un cadre stratégique d'investissement a été élaboré en 2011 et adopté par le gouvernement en 2014.

Pour la mise en œuvre du CSI- GDTE, d'immenses efforts ont été consentis aussi bien au niveau gouvernemental que par les acteurs locaux pour lutter contre la dégradation des terres. Et plusieurs succès, dont il faut capitaliser les acquis par une juste amplification, ont été obtenus.

LE MALI : VERS UN CADRE STRATEGIQUE D'INVESTISSEMENT DE GESTION DURABLE DES TERRES

Le CSI-GDT du Mali comprend six axes d'investissements prioritaires que sont :

- 1. le soutien aux activités de mise à l'échelle de la GDT sur le terrain;**
- 2. le renforcement de l'environnement favorable pour la GDT;**
- 3. le renforcement des services de conseils et des services commerciaux en soutien à la GDT;**
- 4. l'élaboration de systèmes efficaces d'acquisition et de gestion de la connaissance GDT, de Suivi et évaluation et de dissémination de l'information;**
- 5 . la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour soutenir l'appropriation de la GDT et l'adoption des bonnes pratiques;**
- 6 . le renforcement des capacités de tous les acteurs de la GDT pour favoriser la mise en œuvre de la GDT.**

CONCLUSIONS

ENJEUX POUR LA MAITRISE DE L'EAU AU MALI

- Promouvoir une gestion de l'eau plus efficiente, et des systèmes d'exploitation plus productifs ;
- Rechercher de nouveaux schémas de financement des aménagements, avec des effets de levier entre financements publics et financements privés ;
- Etudier les responsabilités transférables pour rendre plus autonomes les bénéficiaires ;
- Etudier le potentiel d'utilisation des ressources en eaux souterraines ;
- Etudier les possibilités de réutilisation des eaux de drainage ;
- Assurer une homogénéité des méthodologies d'intervention et des modalités de financement eu égard à la multiplicité des acteurs et des types d'approches ;
- Assurer la participation des bénéficiaires à toutes les étapes du projet.

LES SOLUTIONS : MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE

- La fonctionnalité des cadres de concertation permettant de veiller sur l'état des cours d'eau;
- La planification permettant de mettre en œuvre des plans d'actions de protections et de préservation des cours d'eau;
- Les actions pilotes comme la plantation d'arbre et la protection des berges, les conventions de gestion des ressources naturelles et halieutiques.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

THANK YOU FOR YOUR ATTENTION

